

## Chantier nature du PNR:



répondu présents.

Le chantier nature, c'est un petit groupe de personnes qui intervient sur des zones sensibles et fragiles d'un espace naturel, là où les machines ne peuvent remplacer l'huile de coude et les bonnes vieilles scies, bêches et autres outils à main...

Le PNR (Parc Naturel Régional du Gâtinais) a fait le choix pour son Chantier nature, ce jeudi 6 novembre 2014 d'entretenir une des mares qui se trouve sur un terrain communal de BOISSY. Nous remercions toutes les bonnes volontés qui ont bravé le froid pour ce travail.



Pendant les vacances de la Toussaint, nous avons eu seulement 3 candidatures pour la première semaine. Nos 3 jeunes ont pu durant 5 matinées effectuer des petits travaux d'entretien et de nettoyage. A l'issue de la semaine, il leur a été remis 100 € en chèque vacances. Aucune autre candidature n'ayant été déposée, il n'y a pas eu d'autre chantier sur la deuxième semaine.

### **Conseil Municipal Junior**:

C'est le samedi matin 18 octobre, après la classe qu'étaient attendus à la Mairie, les six jeunes élèves de l'école élémentaire, fraîchement élus futurs conseillers municipaux juniors par leurs camarades de classe.

La cérémonie d'intronisation pouvait donc commencer en présence des intéressés: Lucie VASSEILLIERE, Clara CHAILLOT, Tia LUCAS, Enzo DE SOUSA, Quentin PONCEL et Enzo MARTINAND.

Après un bref discours sur les responsabilités de leur futur mandat et les félicitations qui s'imposaient, Mme Sylvie SECHET, Maire de Boissy Le Cutté, en présence de quelques élus, leur a remis une mallette contenant quelques objets et documents.

Une photo a immortalisé les six nouveaux jeunes membres de l'équipe municipale, porteurs de leur écharpe tricolore et la cérémonie s'est achevée

autour d'une petite collation, en présence des parents de ces derniers.



## Que va t-il se passer à Boissy-Le-Cutté?



## Visite guidée au musée de MEAUX:

Pour le centenaire de la 1<sup>ere</sup> guerre Mondiale, nous vous proposons une visite guidée au Musée de Meaux **le 3 décembre 2014**. Réservez vite votre place auprès de la Mairie.

18€ par pers. Départ en bus de la mairie à 12h45.

## Marché de noël:

Les 6 et 7 décembre, la commission Loisirs, Culture, Vie Associative organise un Marché de Noëll et une bourse aux jouets à la Salle des fêtes de 10h00 à 18h00.

Le dépôt des jouets s'effectuera le 22 novembre de 10h à 12h00 en mairie.



#### Le Noël des séniors:

Comme chaque année nos séniors pourront venir chercher à la Mairie leurs colis de fin d'année les **17 et 18 décembre 2014** de 10h00 à 12h00.

Ce sera l'occasion d'une rencontre et d'un échange autour d'un petit-déjeuner.



Il est encore possible de réserver vos places en Mairie pour ce Réveillon de la St SYLVESTRE organisé par la Municipalité. (Repas et soirée dansante 50€ par personne).



#### Journées de battues gros gibier :

Amis promeneurs, prenez note de ces matinées destinées aux battues de 9h00 à 13h00 : 2014 : 08/11 – 22/11 – 06/12 – 20/12

2015 : 03/01 -17/01 - 31/01 - 14/02

# Un point sur les projets retardés

## **Projet du Stade** :

algré notre volonté de voir ce projet se mettre en route pour la mi-octobre, des retards ont été cumulés (commande de matériels non reçue, nettoyage du site avant travaux, vérification du bornage etc..), l'arrivée de l'automne n'étant pas propice aux travaux, il a été décidé que le début des travaux serait programmé pour la 3<sup>ème</sup> semaine de Janvier (avec une incertitude sur la météo à cette période de l'année).

## Projet Rénovation de la Cour de l'école Elémentaire :

Suite aux conditions Climatiques et au surcroit de demande de travaux dont la société STRF a du faire face pour le compte de l'**UTD (UNITE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE)**, la rénovation de la cour n'a pas pu être effectuée pendant les vacances de la Toussaint. Pas de date prévue pour le moment, mais ce projet est toujours d'actualité.



La <u>loi n° 2008-582</u> du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux.

Rappel : La tenue en laisse et le port de la muselière pour les chiens classés en catégorie 1 et 2 sont obligatoires sur le domaine public, de plus l'Arrêté N°2014-041 Art.7 portant réglementation de l'utilisation du City Stade stipule que les chiens ne sont pas autorisés avec ou sans laisse dans ce lieu.

